



Demission en arret de travail maladie

Par **colmant**, le **02/03/2012 à 17:14**

Bonjour, rnpeut on démissionner pendant un arret maladie et ne pas effectuer son préavis ?
quel est le texte officiel ? merci.

Par **DSO**, le **02/03/2012 à 17:23**

Bonjour, rn rnBien entendu, vous pouvez démissionner durant votre arrêt de travail pour
maladie. rn rnCordialement, rnDSO

Par **pat76**, le **02/03/2012 à 17:37**

Bonjour rn rnVous pouvez démissionner pendant votre arrêt maladie et ne pas avoir à effectuer
le délai de préavis si votre arrêt maladie se poursuit pendant toute la durée de la période de
préavis. rn rnArrêt de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en date du 12 juin 1986;
Bull. Civ. V, n° 305: rn rn" Le délai de préavis est un délai préfix, insusceptible de suspension
ou de prolongation." rn rnArrêt de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en date du 28
juin 1989; Bull. Civ. V, n° 473: rn rn" Le délai-congé ne peut être prorogé de la durée de la
maladie du salarié. rn rnArrêt de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en date du 20
juin 1985; Bull. Civ. V, n° 357: rn rn" L'allongement du délai-congé ne saurait résulter du
paiement bénévole de l'indemnité de préavis, alors que l'employeur n'y était pas obligé, en
raison de la maladie du salarié.